

Séance du : 9 décembre 2021

n° 53/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence du premier vice-Président Mr Christian PORTET.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

Mme ADROIT Sophie est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Judith ARDON, Catherine FEVRIER.

Mrs Michel ARPAILLANGE, Pierre VIDAL, Jean-Pierre GUIRAUD.

En exercice : 63

Présents : 33

Avaient donné pouvoir :

B.BARJOU à C.BIGNON ; L.GLEYSSES à M.ARPAILLANGE ; A.ITIER à JL.GOUXETTE ; S.KONDRYSZYN à S.BARTHES.

Nombre de voix : 37

Excusés :

Mmes Maryline BEAUDONNET, Marjolaine DOAN, Reine EXPERT, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Nathalie NACCACHE, Sandrine VERCRUYSSSE.

MM. Gilbert HEBRARD, Pascal ASSEMAT, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Jean-Pierre BOMBAIL, Christian CAMINADE, Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Alain MERCIER, Pierre MONOD, Roger PEDRERO, Jean-Pierre QUAGLIERI, Hervé RAMONDA.

Objet : Demandes de subventions pour le programme tourisme 2022

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Président précise que les opérations touristiques portées par le PETR en 2022 se déclineront notamment autour des axes suivants :

- Actions en faveur des prestataires touristiques : Eductours, bourses d'échanges et Bistrots de Pays : Accompagnement de nouveaux bistrots vers la labélisation « bistrots de Pays ». Poursuivre l'animation et le développement du réseau des bistrots de Pays ; poursuivre l'action rando-bistrot.
- Evènementiel : diffusion et promotion du Canalathlon sur un autre territoire.
- Réflexion pour structurer l'action tourisme à l'échelle du territoire (accompagnement à la qualification de l'offre des prestataires, actions de valorisation du patrimoine, valorisation des itinéraires de randonnées, création d'une offre agritourisme) en lien avec l'élaboration du projet de territoire et la candidature LEADER
- Supports de communication : réédition de la carte touristique

Le plan de financement indicatif associé, travaillé par la commission Tourisme, s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Recettes prévisionnelles	
Actions en faveurs des prestataires			LEADER 48%	30 065 €
Fédération Nationale Bistrots Pays cotisation		1 000 €		
Audits x4 bistrots		2 500 €		
Actions "réseau bistrot de Pays" (communication / formation et rando bistrot)		5 000 €		
Evènementiel			Autofinancement PETR	32 570 €
Canalathlon (restes à payer et jeux concours)		500 €		
Communication				
Réédition de la carte touristique		5 000 €		
Elaboration du projet de territoire sur le développement touristique				
Animation de groupe de travail Formation développement et/ou prestation extérieure		20 000 €		
Ingénierie Tourisme				
Animation Tourisme et suivi du programme d'actions		24 900 €		
Frais de fonctionnement		3 735 €		
Total budget indicatif 2022		62 635 €		

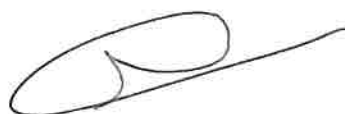
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2022 tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement estimatif de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 décembre 2021

Le Président,



Gilbert HEBRARD

